

LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à huis clos à 20h00, au Centre multifonctionnel 12, rue Fournier, sont présents: M. Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Mme Johanne Gagnon, M. Ghislain Vachon, Mme Alexandra Champagne, M. Jean-Philippe Bouffard, Mme Cynthia St-Pierre et M. Éric Bergeron ainsi que Mme Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8177-1220

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8178-1220

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyée par le conseiller Ghislain Vachon, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de novembre 2020 tels que déposés au montant total de 477 847.01\$.

8179-1220

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vachon, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8180-1220

ADOPTÉE

Dépôt du calendrier des séances du conseil pour 2021.

CONSIDÉRANT que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

8181-1220

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents : QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h00;

11 janvier 2021	03 mai 2021	13 septembre 2021
08 février 2021	14 juin 2021	04 octobre 2021
08 mars 2021	12 juillet 2021	15 novembre 2021
12 avril 2021	09 août 2021	06 décembre 2021

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nomination de la firme comptable pour l'exercice financier 2020.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu unanimement que le mandat pour la vérification des livres de la municipalité pour l'année 2020, soit confié à la firme comptable Groupe RDL Victoriaville SENCRL.

8182-1220

ADOPTÉE

Avis de motion – Règlement 187-0121.

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Bouffard, par la présente :

8183-1220

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 187-0121 intitulé « Règlement fixant les conditions de travail des officiers municipaux ainsi que celui des employés municipaux »;
- dépose le projet du règlement numéro 187-0121 intitulé règlement fixant les conditions de travail des officiers municipaux ainsi que celui des employés municipaux, qui annule le règlement 183-0120 et autres règlement incompatibles avec le présent règlement.

ADOPTÉE

Offre de service – plans et devis définitifs pour ajout de bornes incendie.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu de mandater la firme Exp pour réaliser les plans et devis définitifs en lien avec l'ajout de la protection incendie sur divers secteurs de la municipalité, au montant de 21,000 \$ plus taxes.

8184-1220

ADOPTÉE

Résolution d'appropriation au fonds réservé aux carrières et sablières.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 107-1208 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

8185-1220

En conséquence, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Ghislain Vachon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'appropriation d'un montant de 380,275 \$ du fonds carrières et sablières pour l'entretien du 6^e et 8^e rang.

ADOPTÉE

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – demande de paiement -Dossier no 00029471-1-39145 (17) 2020-06-03-45.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

8186-1220

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Cynthia St-Pierre, appuyée par Johanne Gagnon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire approuve les dépenses d'un montant de 39 013.27\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour le creusage de fossé, le rechargement granulaire, le remplacement de ponceaux pour un montant subventionné de 20,000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

ADOPTÉE

Lettre de remerciement au député Éric Lefebvre.

Il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyée par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu de transmettre nos remerciements au député d'Arthabaska Éric Lefebvre pour l'octroi de 20,000\$ servant à l'amélioration de notre réseau routier municipal.

8187-1220

ADOPTÉE

Reddition des comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2020.

ATTENDU QUE le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification a versé une compensation de 117,521\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

8188-1220

ATTENDU QUE que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement que la municipalité de St-Rosaire informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la

Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Demande d'intervention dans un cours d'eau – rivière à Goulet, branche 5.

CONSIDÉRANT la demande formulé à la MRC d'Arthabaska, par la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, pour nettoyer la branche 5 de la rivière à Goulet;

8189-1220

CONSIDÉRANT que cette branche s'étend sur environ 3850 mètres situé sur les propriétés du 4^e rang de Saint-Rosaire;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Arthabaska demande à la Municipalité de Saint-Rosaire d'ajouter les travaux d'entretien requis sur cette branche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement;

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire recommande les travaux d'entretien requis pour la branche 5, de la rivière à Goulet;

QUE la totalité des coûts encourus pour les travaux effectués uniquement sur le territoire de Saint-Rosaire sur la branche 5, de la rivière à Goulet, seront assumés par le budget général de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Demande d'intervention dans un cours d'eau –branche 9, cours d'eau Pépin.

CONSIDÉRANT que Ferme Huppin a formulé une demande écrite par le biais du formulaire intitulé «*demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*»

8190-1220

CONSIDÉRANT que celui-ci demande l'entretien de la branche 9, du cours d'eau Pépin afin de favoriser le drainage de ses terres agricoles;

CONSIDÉRANT que l'entretien de ce cours d'eau pour la problématique du mauvais écoulement est recommandé par l'inspecteur municipal M. Bryan Mc Neil;

CONSIDÉRANT que si le budget 2021 est déjà utilisé, cette demande d'entretien sera reportée en 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par le conseiller Ghislain Vachon et résolu unanimement;

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire recommande les travaux d'entretien requis pour la branche 9, du cours d'eau Pépin;

QUE la Municipalité demande un estimé des coûts à la MRC d'Arthabaska avant d'entreprendre les travaux;

QUE la totalité des coûts encourus pour les travaux de la branche 9, du cours d'eau Pépin situé sur le territoire de Saint-Rosaire seront assumés par le budget général de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Demande de dérogation mineure au 29, rue Lafrenière.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Mme Alex-Ann Dubé Rivard et M. Loïc Larivière au 29, rue Lafrenière ;

8191-1220

CONSIDÉRANT que le demandeur désire construire un garage résidentiel d'une hauteur de 5.64 mètres (18 ½ pieds);

CONSIDÉRANT que selon notre règlement municipal la hauteur maximale de 4 mètres (13.11 pieds);

CONSIDÉRANT que le garage projeté ne nuit nullement à son voisinage étant donné son emplacement à l'arrière de sa résidence;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que suite à la recommandation favorable du comité du CCU, le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de Mme Alex-Ann Dubé Rivard et M. Loïc Larivière afin de permettre la construction du garage résidentiel d'une hauteur de 5.64 mètres.

ADOPTÉE

Demande de fonds -Développement Économique.

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu de verser un montant de 6 670.59 \$ au Développement Économique St-Rosaire Inc. afin de permettre la remise de subventions résidentielles.

8192-1220

ADOPTÉE

Nomination de la conseillère responsable de la patinoire.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que la conseillère Alexandra Champagne soit nommée conseillère responsable de la patinoire pour la saison 2020-2021.

8193-1220

ADOPTÉE

Renouvellement pour la récupération des chiens et chats.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu unanimement que l'on renouvelle l'entente avec Jocelyne et Christian Houle pour la récupération des chiens et chats errants dans la municipalité, au montant de 420.00\$ plus taxes pour l'année 2021.

8194-1220

ADOPTÉE

Renouvellement d'adhésion avec Rouli-Bus.

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement que la Municipalité de St-Rosaire renouvelle son adhésion pour le transport adapté avec Rouli-Bus pour l'année 2021, au montant de 2592.66\$.

8195-1220

ADOPTÉE

Renouvellement d'adhésion Partenaires 12-18.

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu unanimement que la Municipalité de St-Rosaire désire renouveler son adhésion au Partenaires 12-18 pour l'année 2021 au montant de 2 327.40\$ plus taxes représentant une contribution de 2.70\$ par résident.

8196-1220

ADOPTÉE

Renouvellement d'adhésion à la FQM.

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vachon, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Rosaire désire renouveler son adhésion à la Fédération Québécoises des municipalités (FQM) pour l'année 2021 au montant de 1149.38 \$ plus taxes.

8197-1220

ADOPTÉE

Municipalité alliée contre la violence conjugale.

8198-1220

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique l'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu de proclamer Saint-Rosaire municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard à 20h15.

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge, directrice
générale et secrétaire-trésorière